

NOTICE EXPLICATIVE

Le centre de gestion de vos contrats santé et prévoyance HCR évolue à effet du 1^{er} janvier 2024 avec la mise en place de deux nouveaux centres dédiés et spécialisés :

- Un centre de gestion pour le régime Prévoyance, qui aura en charge l'indemnisation des arrêts de travail de vos salariés, et le règlement des prestations invalidité et décès.
- Un centre de gestion pour le régime de Frais de Santé, qui aura en particulier en charge l'affiliation de vos salariés et le traitement des demandes de remboursement santé.

IMPACTS ENTREPRISE

Nous vous invitons à créer vos espaces clients

1. Espace client KLESIA

Il vous permettra de :

- modifier les données de votre entreprise ;
- consulter vos contrats Santé et Prévoyance ;
- déclarer en ligne les arrêts de travail de vos salariés.

Accédez ou créez votre espace client KLESIA



2. Espace client SANTÉ

Si vous avez adhéré au contrat Santé, vous disposez d'un espace client distinct de l'espace KLESIA.

À compter de début décembre, un courrier / email vous sera adressé pour vous inviter à créer votre espace client Santé.

Depuis votre espace, vous pourrez suivre la situation de vos salariés, trouverez toutes les informations utiles relatives à la gestion de votre contrat et pourrez prendre contact directement avec le centre de gestion HCR Bien-Être pour toutes questions.

À compter de début janvier, cet espace vous permettra de déclarer/pré-affilier tout nouveau salarié auprès de votre centre de gestion, et de suivre leur affiliation. Enfin, cette espace vous permettra d'effectuer les démarches pour la radiation de vos salariés.

Créez votre espace client HCR Bien-Être



Lien actif à compter du 1^{er} décembre 2023

3. Évolution du paramétrage de votre DSN en Santé

Une nouvelle fiche de paramétrage DSN est à prendre en compte. Elle sera disponible à partir du 15 décembre 2023 sur Net-entreprises. La prise en compte de cette nouvelle fiche dès le mois de janvier 2024 est **indispensable pour assurer le maintien de la couverture santé de vos salariés.**

KLESIA reste votre interlocuteur pour la DSN et le paiement de vos cotisations prévoyance et santé.

IMPACTS SALARIÉS

1. LE REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS SANTÉ

Vos salariés seront invités à partir de mi-décembre :

- à créer leur espace assuré qui leur permettra d'effectuer toutes leurs démarches en ligne (suivi des remboursements, téléchargement de leur carte de tiers payant, consultation de leurs contrats, ...).
- à compléter ou modifier leur dossier si nécessaire.

Nous vous remercions **d'attirer leur attention sur l'importance de créer leur espace assuré et de réaliser ces démarches** afin que vos salariés puissent obtenir leur carte de tiers payant 2024 dès mi-décembre 2023, et le remboursement de leurs soins engagés à partir du 1^{er} janvier 2024.

2. LES SALARIÉS EN INVALIDITÉ

Vos salariés en invalidité gardent leurs garanties et leurs avantages actuels. Ils recevront prochainement une communication individuelle sur les nouveaux points de contact.

Retrouver l'ensemble
des informations sur le site
HCR Bien-Être
rubrique **FAQ**

